Règlementation et informations nutritionnelles sur les étiquettes des produits transformés

Objectifs
Connaitre et savoir appliquer la nouvelle réglementation INCO

Enjeux
L'étiquetage nutritionnel, la valeur nutritionnelle et la mention des produits allergènes sont des mentions qui deviendront obligatoires sur les étiquettes en fin d'année 2016. Cette formation est organisée en vue de répondre aux interrogations des producteurs concernant la nouvelle règlementation INCO 1169/2011 et ainsi leur permettre d'être autonome dans l'appliquation et la mise en oeuvre cette dernière.

Pré-requis
Aucun

Contenu
Connaitre la règlementation INCO et sa déclaration nutritionnelle.
Connaitre les étapes de l'élaboration de la déclaration nutritionnelle, du calcul des valeurs nutritionnelles à la réalisation de l'étiquette.
Mettre en pratique ses connaissances par la mise en oeuvre de calculs de valeurs nutritionnelles et réalisation d'une déclaration nutritionnelle.

Infos complémentaires

Durée de la formation 1 jour(s)
Date limite d'inscription 09/12/2016

Tarifs
gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA
Pour valider votre inscription, nous demandons un chèque de caution de 50€, encaissé uniquement en cas d'absence injustifiée

Plus de renseignements
Céline Mendes
celine.mendes@bio34.com
CIVAM BIO 34

Taux de satisfaction : %

repas tiré du sac

Modalités d'accès :

Dates, lieux et intervenants

13 déc 2016 09:00 - 17:00 (7hrs)	Lycée Professionnel Agricole La Condamine, 4 Allée Général Montagne 34120 Pézenas	Adrienne Samper, formatrice en agroalimentaire, CFPPA de Florac

Financeur(s)

Financement de la formation et pièces à fournir

Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarches d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le point info installation

Bulletin d'inscription

Nom _

Prénom _

Adresse : _

Code postal : _

Commune _

Courriel _

Téléphone _

EATP / cotisant de solidarité / PPP / demandeur d'emploi / autre : _

- ☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation (Voir la fiche)